

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE OU DUPLICATA

Pour permettre l'instruction de votre demande, vous êtes prié de remplir lisiblement le présent imprimé.

REQUERANT:	
Nom et prénom(s) :	
Demeurant au	
N° téléphone	
LIVRET DE FAMILLE EPOUX :	
Date et lieu de mariage :	
EPOUX : Nom et prénom(s) :	
Né(e) le à	
EPOUSE : Nom et prénom(s) :	
Née le à à	
LIVRET DE FAMILLE DE PARENTS COMMUNS PERE-MERE :	
En application de l'article 12 du décret du 3 août 1962 et de l'article 617, alinéa 1 de l'IGEC, les extraits d'acte de naissance du pou de la mère naturels ne doivent pas faire mention de leur situation matrimoniale. Vous vous garderez donc d'apposer toute men relative à un mariage qu'il soit ou non dissout.	
PERE : Nom et prénom(s) :	
Né le à à	
MERE : Nom et prénom(s) :	
Née le à à	

Aux services destinaires, ne pas oublier de joindre la présente au livret de famille.

En ce qui concerne les ENFANTS NATURELS, seule doit être inscrite dans la partie « Mentions marginales » la reconnaissance du parent qui n'est pas titulaire du livret.

NOM	Prénom(s)	Date et lieu de naissance	Date et lieu de décès	
	Fait à Païta, le			
Les époux		<u>Père</u>	<u>Mère</u>	
<u> </u>		<u>. VIV</u>	141010	
*Retiré le,				